

Avant Garde de la Motte INFORMATIONS 2018/2019

<u>Renseignements</u>:

www.agm-vesoul.com

- salle d'entraînement ou
- Claudette Salomé : 03 84 76 45 57 06 73 33 46 48

mel:gym@agm-vesoul.com

Inscriptions/réinscriptions:

Anciens adhérents : à rendre sur stages d'août et au plus tard mercredi 5 septembre Nouvelles inscriptions samedi 8 septembre lors de la journée nationale du sport

• Rentrées :

École de gym le mercredi 12 septembre 2018 à 15h30 (2011 et 2012) et 17h (2008 à 2010)
Petite enfance le mardi 11/09 17h (2013-2014), mercredi 12/09 9h30 (2015-2017), jeudi 13/09 17h (2014-2015)

- •Où : Maison des Associations, 53 rue Jean Jaurès, Vesoul (Salle spécialisée de gymnastique Charles Emann)
- Encadrement : deux salariés club brevetés d'état et une quinzaine de bénévoles tous diplômés (brevets d'Etat, diplômes de la FFGym, STAPS, ...)

• Tarifs :

→ Petite Enfance (nés en 2013 et après) : 157 €

Possibilité de 4 chèques* à l'inscription 67 € ; 30 € ; 30 € ; 30 €.

→ Activités Gymniques et École de Gym (nés en 2012 et avant) : 192 €

Possibilité de 4 chèques* à l'inscription 87 € ; 35 € ; 35 € ; 35 €

- → Etudiants : **100** € : possibilité de 3 chèques* à l'inscription 40 € ; 30 € ; 30 €
- * Répartition des encaissements des chèques : 10 octobre, 10 décembre, 10 février, 10 mai
- * datés <u>du jour</u> de la signature et à l'ordre de l'AGM Gym

Tarifs famille : possibilité de 4 chèques* à l'inscription (demander pour le montant des chèques)

2 adhésions : 10% sur les deux cotisations 3 adhésions : 20 % sur les trois cotisations 4 adhésions ou plus : 30% sur les cotisations.

Notre association est affilée à l'ANCV, nous acceptons le paiement avec des **chèques vacances** ou des **coupons sport** Sur demande nous délivrons des reçus pour les C.E. qui participent au financement des activités sportives.

•Licence/assurance:

Tous nos adhérents sont licenciés à la FFG.

Une assurance est comprise. La notice explicative étant encombrante, elle vous sera remise à l'inscription, et n'oubliez pas de remplir et signer le bulletin d'adhésion au verso de la feuille d'inscription.

Notez qu'une assurance optionnelle est possible, notamment pour les pratiquants salariés.

Un exemplaire est consultable sur le tableau d'affichage et sur le site du club.

• Visite médicale : elle est obligatoire !

| ☐ pour les enfants nés en | 2013 et après : un certificat m | nédical d'absence de co | ntre-indication à la p | oratique d'une |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|----------------|
| discipline gymnique. | | | | |

□ pour les enfants nés en 2012 et avant : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline gymnique **en compétition**. (Même si ce n'est pas le cas au moment de l'inscription).

Certificat valable 3 ans (de date à date) sous réserve de remplir une **attestation** remise par le club les années N+1 et N+2, après avoir répondu au questionnaire de santé (QS-SPORT cerfa_15699) à télécharger ou à demander au club. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal

• Tenues d'entraînement :

- tenue souple sans bouton ni fermeture à glissière (short T-shirt)
- chaussons : inutiles.
- •maniques : le club vend des maniques de différents modèles, adaptées au travail aux barres asymétriques ou à la barre fixe.

Attention, l'adhésion ne sera validée qu'après réception de la fiche d'inscription remplie recto/verso et signée, du paiement de la cotisation et autres pièces.

Ce dossier doit être rendu dans les 15 jours qui suivent la rentrée ou la séance d'essai.